



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-02-22

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONTRAT BFM DICI TV LOCALE

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT le contrat proposé par la Société NEXT MEDIA SOLUTIONS, 2 rue du Général Alain de Boissieu 75015 Paris,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer un contrat avec la Société BFM DICI TV LOCALE qui propose un forfait de campagne publicitaire et une couverture événementielle 2023.

ARTICLE 2 : le règlement de 4 200 €TTC s'effectuera à la diffusion de la campagne publicitaire et en une seule fois.

ARTICLE 3 : la dépense est inscrite au budget communal.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

ARTICLE 5 : ampliation en sera adressée au Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à la société NEXT MEDIA SOLUTIONS.

Fait à Sisteron, le 16 février 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**